

*L'information suivante est destinée à l'usage des membres de la Corporation Canadienne de Compensation de Produits Dérivés (« la CDCC ») et des participants agréés de Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse »). Ce document est un sommaire officieux des conditions du rajustement. La CDCC et la Bourse n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude de ce sommaire. Les membres de la CDCC et les participants agréés de la Bourse doivent s'assurer d'avoir pris connaissance de la documentation publiée par les émetteurs concernés par cette transaction.*



## **AVIS AUX MEMBRES**

No. 2025 – 039

Le 10 mars, 2025

### **RAJUSTEMENT DE CONTRAT ANTICIPÉ Veren Inc. (VRN) Plan d'arrangement**

La Bourse et la CDCC souhaitent vous informer que Whitecap Resources Inc. (« Whitecap ») (TSX : WCP) et Veren Inc. (« Veren ») (TSX : VRN) (NYSE : VRN) ont le plaisir d'annoncer une convention de regroupement d'entreprises définitive (la « convention ») qui prévoit leur regroupement dans le cadre d'une transaction entièrement en actions évaluée à environ 15 milliards de dollars.

Selon les modalités de la convention, les actionnaires de Veren recevront 1,05 action ordinaire de Whitecap pour chaque action ordinaire de Veren détenue.

La transaction est structurée au moyen d'un plan d'arrangement qui est établi en vertu de la Business Corporations Act de l'Alberta et qui vise les titres de Veren. La clôture de la transaction sera assujettie à l'approbation de l'arrangement par la Cour du Banc du Roi de l'Alberta, à l'approbation des actionnaires de Veren ainsi qu'à d'autres conditions habituelles de clôture, notamment la réception des approbations habituelles des autorités de réglementation et de la Bourse de Toronto.

Une circulaire d'information conjointe faisant état des modalités détaillées de la transaction devrait être postée aux actionnaires de Whitecap et de Veren à la mi-avril 2025. Une assemblée extraordinaire des actionnaires sera convoquée aux fins de l'approbation de la transaction. Cette assemblée devrait avoir lieu vers le 6 mai 2025.

Sous réserve du respect de ces conditions, il est prévu que la clôture de la transaction ait lieu avant le 30 mai 2025.

**VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.**

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le département des opérations de marché au 514 871-7877. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec la division des opérations intégrées de la CDCC.

Anna Linardakis  
Directrice, Activités commerciales  
CDCC